



**LISTE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

- PROPOSITION TELEPHONIE ORANGE FIBRE **2024-19-02-08**
- SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE DU COLLEGE BETHUNE SULLY
EN ESPAGNE **2024-19-02-09**
- * ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOUIRES » **2024-19-02-10**

- TRAVAUX CHAUFFERIE-REACTUALISATION DU DEVIS CAZIN AVEC
RENFORCEMENT DE L'ANGLE DE LA MAIRIE **2024-19-02-11**
- APPROBATION DEVIS EGLISE CONTRAT D'ENTRETIEN CAMPANAIRE **2024-19-02-12**
- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA PATTE
CALINE **2024-19-02-13**
- RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET **2024-19-02-14**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le **19 février à 19 heures**
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le **12 février**
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien,
FROMNTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-07 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : RENOUELEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET

La commune est abonnée à Panneau Pocket qui permet une diffusion rapide de l'information auprès des administrés.

Cet abonnement prend fin en avril prochain.

- o 1 an : 180 € TTC
- o 2 ans : 360 € TTC + 3 mois supplémentaires offerts
- o 3 ans : 540 € TTC + 6 mois supplémentaires offerts

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement du l'abonnement, pour 2 ans soit 360 € TTC + 3 mois supplémentaires offerts
- D'imputer les dépenses au budget de la commune

Copie certifiée conforme,

Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain

Le Maire,
JOUANIN André



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800016-20240223-2024-19-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le **19 février à 19 heures**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **12 février**
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents :08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude , CHOLLET Aurélien, FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne
23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-06 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA PATTE CALINE

Un grand nombre de chats errants sont recensés dans la commune, notamment du côté de l'Eglise et aux Poteries.

Afin de procéder à leur stérilisation conformément à la réglementation, il convient d'établir une convention avec l'association la Patte Câline.

Le coût peut varier de 50 à 120 € par chat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de stérilisation passée entre la commune d'Achères et l'Association la Patte Câline à compter du 1^{er} mars 2024
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention
- D'imputer les dépenses au budget de la commune

Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain

Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le 19 février à 19 heures
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien ,
FROMNTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-05 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : APPROBATION DEVIS EGLISE CONTRAT D'ENTRETIEN CAMPANAIRE

Afin d'assurer la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et horloges de l'Eglise, le Maire présente le devis suivant :

- Société MAMIAS : abonnement annuel d'entretien d'un montant de : 215 € HT soit 258 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de la Société MAMIAS d'un montant de 215 € soit 258 € TTC à compter du 1^{er} mars 2024
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le **19 février** à **19 heures**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le **12 février**
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude ,CHOLLET Aurélien, FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne

23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-04 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : TRAVAUX CHAUFFERIE – REACTUALISATION DU DEVIS CAZIN AVEC RENFORCEMENT DE L'ANGLE DE LA MAIRIE

Afin de procéder aux travaux de la chaufferie et au renforcement de l'angle de la mairie, le Maire présente le devis suivant :

- Entreprise **CAZIN** : démolitions – terrassement – maçonnerie d'un montant de **38 166.11 €** soit **45 799.33 € TTC**

(devis 2022 : 28 575.27 HT – 34 290.32 € TTC = + 11 509.01 € TTC)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise CAZIN d'un montant de 38 166.11 € soit 45 799.33 € TTC
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 **L'an deux mil vingt-quatre , le 19 février à 19 heures**
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :08 **PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien, FROMENTEAU Cédric**

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:
www.acheres18.fr **Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN**

Date de mise en ligne
23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-03 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES »

L'Association « La Fabrique à sourires » créée par l'équipe soignante de Pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur de Bourges, souhaite améliorer l'accueil, le bien-être des patients et de leur famille au sein du service.

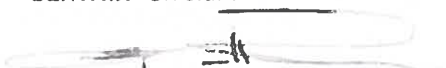
L'Association « La Fabrique à sourires » sollicite une subvention au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention à l'Association « La Fabrique à sourires » au titre de l'année 2024 d'un montant de 50 €
- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le 19 février à 19 heures
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien,
FROMNTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne
23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-02 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE COLLEGE BETHUNE SULLY ESPAGNE

Le collège Béthune Sully d'Henrichemont organise un voyage en Espagne en février 2024 pour un coût de 380 euros par élève.

A ce titre, le collège sollicite la commune pour venir en aide financièrement aux enfants résidant à Achères, soit 2 enfants concernés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention communale au collège Béthune Sully d'un montant de 120 € (60 € par enfant)
- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain

Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 09

L'an deux mil vingt- quatre , le 19 février à 19 heures
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 février
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents :08

PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, : FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude, CHOLLET Aurélien, FROMENTEAU Cédric

Nombre votants : 08

Absent excusé : BESLAY Éric,

Publication Forme électronique:

www.acheres18.fr

Secrétaire de séance : BERTHIN GHISLAIN

Date de mise en ligne
23 février 2024

Remplace la délibération N° 2024-19-02-01 du 22/02/2024 suite à une erreur matérielle

Objet : PROPOSITION TELEPHONIE ORANGE FIBRE

- Mairie : connect pro fibre (téléphonie, internet, matériel) : 156€ TTC par mois pendant 12 mois puis 180 € TTC par mois
- École : livebox pro fibre : 63.60 € TTC par mois la première année puis 72 € TTC
- Salle polyvalente : livebox pro fibre : 63.60 € TTC par mois la première année puis 72 € TTC

(dépenses actuelles : 301 € HT par mois)

Offre de bienvenue : 150 €

Cout de matériel : 130.80 € TTC dû à l'abonnement actuel à régler jusqu'en juillet 2026

Un premier technicien vient passer la fibre puis un deuxième technicien vient 15 jours après installer la téléphonie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition téléphonie orange fibre
- D'imputer les dépenses au budget de la commune

Le secrétaire de séance
BERTHIN Ghislain



Copie certifiée conforme,
Achères, le 21/02/2024

Le Maire,
JOUANIN André

